

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. NOM DU MEDICAMENT VETERINAIRE

KETAMINE 1000 VIRBAC FRANCE SOLUTION INJECTABLE

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Un mL contient :

Substance active :

Kétamine 100,00 mg

(sous forme de chlorhydrate)

Excipients :

Composition qualitative en excipients et autres composants	Composition quantitative si cette information est essentielle à une bonne administration du médicament vétérinaire
Chlorobutanol hémihydraté	3,15 mg
Eau pour préparations injectables	

Solution limpide, incolore, sans particule.

3. INFORMATIONS CLINIQUES

3.1 Espèces cibles

Chiens, chats et animaux de laboratoire (rongeurs).

3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible

- Contention ;
- Sédation ;

- Anesthésie générale.

3.3 Contre-indications

Ne pas utiliser chez les animaux présentant :

- une forte hypertension,
- une déficience cardio-respiratoire,
- un dysfonctionnement hépatique ou rénal.

Ne pas utiliser pour des interventions chirurgicales oculaires.

Pour les animaux traités par les organophosphorés, l'utilisation de la kétamine est à proscrire, toutefois le port d'un collier insecticide ne nécessite aucune précaution particulière.

3.4 Mises en garde particulières

Aucune.

3.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles

Des clonies, ainsi qu'une excitation au réveil sont possibles.

Il est conseillé d'associer la kétamine à d'autres agents comportant un effet analgésique d'une durée d'action au moins égale.

La kétamine peut présenter des propriétés pro-convulsivantes ou anti-convulsivantes et doit donc être utilisée avec prudence chez les animaux sujets aux crises convulsives.

L'association avec d'autres agents pré-anesthésiques ou anesthésiques doit faire l'objet d'une évaluation du rapport bénéfice/risque par le vétérinaire. Les doses recommandées sont susceptibles de varier en fonction de l'association anesthésique utilisée.

L'administration préalable d'un anticholinergique tel que l'atropine pour contrôler la survenue d'effets indésirables, en particulier de l'hypersalivation peut être envisagée après une évaluation bénéfice-risque établie par le vétérinaire responsable.

En cas de chirurgie sur une femelle gestante (césarienne), l'association avec d'autres agents pré-anesthésiques doit faire l'objet d'une évaluation bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

En cas d'auto-injection accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Cependant, NE CONDUISEZ PAS car le médicament vétérinaire peut entraîner une sédation.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement

Sans objet.

Autres précautions

3.6 Effets indésirables

Chiens, chats et animaux de laboratoire (rongeurs).

Rare (1 à 10 animaux / 10 000 animaux traités) :	Arrêt cardiaque ¹ , Hypotension ¹ Dyspnée ¹ , Bradypnée ¹ , Œdème pulmonaire ¹ Convulsions ¹ , Tremblements ¹ Hypersalivation ¹ Prostration ¹ Désordre pupillaire ¹
---	--

¹ Principalement pendant et après la phase de réveil.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir la notice pour les coordonnées respectives.

3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Gestation et lactation :

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation et de lactation. L'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable.

3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Les neuroleptiques, les tranquillisants et le chloramphénicol potentialisent l'anesthésie à la kétamine. Les barbituriques, les opiacés et le diazépam peuvent prolonger la phase de réveil. Les effets pouvant s'additionner, une diminution de la posologie de l'un ou des deux agents peut s'avérer nécessaire.

Il existe la possibilité d'un risque accru d'arythmies cardiaques lorsque la kétamine est utilisée en association avec du thiopental ou de l'halothane. L'halothane prolonge la demi-vie de la kétamine. L'administration simultanée par voie intraveineuse d'un anti-spasmodique peut provoquer un collapsus.

La théophylline associée à la kétamine peut provoquer une augmentation de l'incidence des crises d'épilepsie.

Ne pas administrer chez les animaux traités avec les organophosphorés.

3.9 Voies d'administration et posologie

Voie intramusculaire ou intraveineuse.

Chez les chiens et chats :

- Administration intraveineuse :

5 à 8 mg de kétamine par kg de poids corporel, soit 0,5 à 0,8 mL de solution pour 10 kg de poids corporel.

- Administration intramusculaire :

10 à 20 mg de kétamine par kg de poids corporel, soit 1 à 2 mL de solution pour 10 kg de poids corporel.

Chez les animaux de laboratoire :

- Administration intraveineuse :

10 mg de kétamine par kg de poids corporel soit 0,1 mL par kg de poids corporel.

- Administration intramusculaire :

40 à 200 mg de kétamine par kg de poids corporel, soit 0,4 à 2 mL de solution par kg de poids corporel.

Diminuer les posologies lors d'association avec un pré-anesthésique.

3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)

Si nécessaire, maintenir artificiellement une ventilation et un débit cardiaque suffisants jusqu'à ce que la ventilation et le débit cardiaque spontanés reviennent à la normale.

3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance

Administration exclusivement réservée au vétérinaire.

3.12 Temps d'attente

Sans objet.

4. INFORMATIONS PHARMACOLOGIQUES

4.1 Code ATCvet

QN01AX03.

4.2 Propriétés pharmacodynamiques

La kétamine bloque les influx nerveux au niveau du cortex cérébral avec une certaine activation des régions sous-jacentes. D'où un effet dissociatif de l'anesthésie avec d'une part une narcose et une analgésie superficielles et d'autre part l'absence de dépressions bulbaire, la conservation du tonus musculaire et le maintien de certains réflexes (comme celui de la déglutition).

Aux doses anesthésiques, la kétamine est bronchodilatatrice (effet sympathicomimétique), augmente la fréquence cardiaque et la tension artérielle, augmente la circulation cérébrale et la tension intra-oculaire.

4.3 Propriétés pharmacocinétiques

La kétamine est métabolisée par le foie. Sa demi-vie plasmatique est de 5 minutes chez le chat et de 2 minutes chez le chien.

L'élimination est essentiellement urinaire.

Chez le chat, la métabolisation hépatique est très faible alors qu'elle est importante chez le chien.

La kétamine est fortement liée aux protéines plasmatiques (50% chez le chien et le chat).

Propriétés environnementales

5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES

5.1 Incompatibilités majeures

Aucune connue.

5.2 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente: 2 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire: 28 jours.

5.3 Précautions particulières de conservation

Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de conditions particulières de conservation.

5.4 Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon verre.

5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

VIRBAC

7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

FR/V/5646687 8/1986

Boîte de 1 flacon de 10 mL
Boîte de 25 flacons de 10 mL

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION

31/10/1986

9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

05/03/2025

10. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).